

## AVIS PUBLIC



### ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT RCA 181-2

#### **RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES TARIFS DE L'ARRONDISSEMENT D'ANJOU - EXERCICE FINANCIER 2025 (RCA 181)**

**AVIS** est donné par les présentes, que le conseil d'arrondissement d'Anjou a adopté, lors de la séance du 8 juillet 2025, le règlement RCA 181-2 intitulé « Règlement modifiant le règlement sur les tarifs de l'arrondissement d'Anjou - Exercice financier 2025 (RCA 181) », afin d'ajouter et modifier des tarifs concernant le pickleball ainsi que le tennis extérieur libre.

Ce règlement entre en vigueur en date d'aujourd'hui et est disponible pour consultation à la mairie d'arrondissement située au 7701, boul. Louis-H.-La Fontaine, arrondissement d'Anjou, de 8 h 30 à 16 h 30 et sur le site Internet de l'arrondissement d'Anjou à l'adresse suivante : [www.ville.montreal.qc.ca/reglements](http://www.ville.montreal.qc.ca/reglements).

Fait à Montréal, arrondissement d'Anjou, le 10 juillet 2025.

Nataliya Horokhovska  
Secrétaire d'arrondissement

**VILLE DE MONTRÉAL  
ARRONDISSEMENT D'ANJOU  
RCA 181-2**

**RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES TARIFS DE L'ARRONDISSEMENT  
D'ANJOU - EXERCICE FINANCIER 2025 (RCA 181)**

Vu les articles 244.1 à 244.10 de la Loi sur la fiscalité municipale (RLRQ, c. F-2.1);

Vu l'article 145 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C 11.4);

À la séance du 8 juillet 2025, le conseil d'arrondissement d'Anjou décrète :

1. L'article 8, par. 2 du règlement sur les tarifs de l'arrondissement d'Anjou - exercice financier 2025 est remplacé par le paragraphe suivant :

« 2° tennis extérieur libre et pickleball :

- |  |         |
|--|---------|
| a) activation d'une nouvelle carte d'accès pour la saison :    | 10 \$   |
| b) réactivation d'une carte d'accès pour une année subséquente | 5 \$    |
| c) remplacement d'une carte d'accès perdue ou annulée          | 10 \$ » |

---

GDD 1257169002

Ce règlement est entré en vigueur le jour de publication de l'avis public d'entrée en vigueur sur le site internet de l'arrondissement d'Anjou, soit le 10 juillet 2025.